

# Estimation des coûts d'une proposition faite en campagne électorale

---

Date de publication : 2019-09-25

Titre abrégé : Fin de la détention des immigrants et des réfugiés

Description : Fin de la détention des immigrants et des réfugiés d'âge mineur et limitation de la période maximale de détention des adultes à 60 jours. Les immigrants et les réfugiés déjà détenus seraient logés et encadrés aux frais du gouvernement fédéral. Cette proposition serait mise en œuvre à compter de la date des élections fédérales, le 21 octobre 2019.

Ligne(s) d'exploitation : Dépenses de fonctionnement et d'immobilisations

Sources des données :	<u>Variable</u>	<u>Source</u>
	Nombre de détenus	Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)
	Durée moyenne des détentions	ASFC
	Coût par détention	ASFC
	Nombre de contrôles de détention et coûts	Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR)
	Coûts de logement	Coûts de logement du Programme d'aide à la réinstallation des réfugiés (accès aux données par l'entremise du Programme de formation sur le parrainage des réfugiés)
	Coût des contrôles	Programme de surveillance dans la collectivité de Service correctionnel Canada
	Indice des prix à la consommation	Prévisions de référence du coût des mesures proposées du DPB

Estimation et méthode de projection : Le DPB s'est servi de données passées pour évaluer les économies tirées de la limitation de la période de détention à 60 jours chez les adultes, de la fin de la détention des mineurs et de la réduction des contrôles de détention. Le DPB a ensuite évalué les coûts de logement et d'encadrement des immigrants et des réfugiés qui ne seraient plus détenus au-delà de la période de 60 jours.

Pour calculer les économies, le DPB a utilisé une formule en trois volets : premièrement, l'évaluation du nombre d'immigrants et de réfugiés qui ne seraient plus détenus; deuxièmement, l'évaluation de la durée moyenne des périodes de détention au-delà de 60 jours chez les adultes et de la durée

moyenne des périodes de détention chez les mineurs; troisièmement, le calcul du coût moyen de détention par jour. Ces trois facteurs ont ensuite été multipliés pour évaluer les économies.

Le nombre d'immigrants et de réfugiés qui ne seraient plus détenus (c'est-à-dire les adultes détenus au-delà de 60 jours et tous les mineurs) a été calculé à partir des données de l'ASFC. La durée moyenne des périodes de détention au-delà de 60 jours a été évaluée en divisant le nombre de jours de détention dépassant 60 jours par le nombre d'adultes détenus pour une période de plus de 60 jours. Les projections de ces deux chiffres se fondent sur les valeurs du dernier exercice financier.

L'ASFC a fourni les données passées sur le coût moyen des détentions. Les projections du coût moyen des détentions ont été établies à partir des taux de croissance de l'indice des prix à la consommation du DPB.

Les économies tirées de la réduction des contrôles de détention ont été évaluées à partir de données passées fournies par la CISR. Les projections des chiffres relatifs aux futurs contrôles de détention chez les adultes détenus au-delà de 60 jours se fondent sur les valeurs du dernier exercice financier. Les projections du coût d'un contrôle de détention ont été établies à partir des taux de croissance de l'indice des prix à la consommation du DPB.

Les coûts de logement ont été déterminés en faisant la moyenne pondérée des coûts de logement des programmes d'aide à la réinstallation des réfugiés de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Manitoba (soit les provinces comptant le plus de détenus). Le Québec a été exclu du calcul parce que les données de son programme d'aide n'étaient pas disponibles. Les projections du coût moyen de logement par jour ont été établies à partir des taux de croissance de l'indice des prix à la consommation du DPB.

Le coût moyen des contrôles par jour a été déterminé à partir des coûts du Programme de surveillance dans la collectivité de Service correctionnel Canada. Pour obtenir le coût moyen, le total des coûts du programme pour l'exercice 2017-2018 a été divisé par le nombre total de participants. Les projections du coût moyen des contrôles par jour ont été établies à partir des taux de croissance de l'indice des prix à la consommation du DPB.

Les économies et les coûts ont été additionnés pour estimer le coût net de la politique.

Évaluation de l'incertitude :

L'évaluation comporte un degré d'incertitude élevé. Les projections du DPB se fondent sur des données passées qui se rapportent aux détentions et aux coûts; elles supposent que les tendances du passé se poursuivront. Il est difficile de déterminer les futurs nombres de détenus, car de nombreux facteurs influent sur le nombre d'immigrants et de réfugiés qui seront détenus.

L'ASFC signale que les statistiques sur la détention soulèvent des problèmes de double comptabilisation en raison de divers facteurs, notamment le transfert de détenus entre différentes installations, les dénombrements faits au début de chaque étape du traitement des dossiers d'immigration et les détentions pendant une période couvrant plusieurs exercices financiers. Le DPB a effectué des ajustements pour tenir compte de ces aspects, mais des problèmes de double comptabilisation pourraient encore subsister, surtout en ce qui concerne les immigrants détenus au-delà de 60 jours.

Pour évaluer la durée moyenne de la détention au-delà de 60 jours, le DPB s'est servi de données publiées en ligne et de données demandées à l'ASFC.

Dans la mesure où ces données ont été recueillies et traitées au cours de différentes périodes, le DPB a fait quelques suppositions pour harmoniser ces sources de données, mais un degré d'incertitude demeure en ce qui concerne l'évaluation des coûts.

Le programme de contrôle de Service correctionnel Canada sur lequel s'est fondé le DPB pour évaluer le coût des contrôles s'inscrit dans un contexte de justice pénale. Le DPB a aussi obtenu les données du programme Gestion des cas et surveillance dans la collectivité de l'ASFC, mais ces données englobent aussi les coûts associés au Programme de solutions de rechange à la détention. Le DPB estime que le programme de Service correctionnel Canada convient mieux pour évaluer le coût des contrôles. Si on utilisait les données du programme de l'ASFC, le coût des contrôles serait considérablement plus faible.

Comme l'a confirmé le demandeur, cette politique ne s'accompagnerait pas de futurs transferts aux provinces. Les provinces devraient probablement assumer des coûts supplémentaires dans les domaines de l'aide sociale et de l'éducation, ce dont la présente évaluation ne tient pas compte.

## Coûts de la mesure proposée

Millions de \$	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Coût total	-6	-15	-15	-15	-16	-16	-16	-17	-17	-17

## Renseignements supplémentaires

	Description	Ligne d'exploitation	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
Coûts	Économies résultant de la réduction des détentions		-7	-16	-17	-17	-17	-18	-18	-18	-19	-19
	Coûts supplémentaires dus à la réduction des détentions		1	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Coûts totaux			-6	-15	-15	-15	-16	-16	-16	-17	-17	-17

### Notes :

Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.

Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.

« - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.